

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A104-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A104

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans sur la Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation du Boulevard de l'Europe

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DEVESA Brigitte donne pouvoir à LOUIT Christian - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Héliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MOYA Patrick donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - BERENGER Patrice - BOULAN Michel - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GARNIER Eliane - GERARD Jacky - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean-Claude MONDOLONI donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Roger PELLENC
Loïc GACHON

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités.

Objet : **Réhabilitation de la Zone Industrielle des Estroublans sur la Commune de Vitrolles – Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation du boulevard de L'Europe.**
Décision du Conseil.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à réhabiliter la zone industrielle des Estroublans sur la commune de VITROLLES. La présente délibération a pour objet la validation du programme de travaux relatif à la réhabilitation du boulevard de l'Europe.

Exposé des motifs :

Les études préalables à la réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans avaient mis en évidence l'ampleur des travaux à réaliser ainsi que la présence de nombreuses contraintes techniques, la Communauté du Pays d'Aix avait donc décidé, par délibération n°1999-A111 du Conseil communautaire du 4 octobre 1999, de réhabiliter la zone industrielle des Estroublans avec un programme de travaux découpé initialement en quatre tranches, à savoir :

	Montant Prévu initialement	Dépenses réalisées	
1ère tranche	7.313.552,83 €	10.470.198,50 €	1999 - 2002
2ème tranche	7.622.450,86 €	12.660.000,00 €	2003 - 2009
3ème tranche	10.000.000,00 €		2012 - 2015
4ème tranche	10.000.000,00 €		2016 - 2018

Les travaux des deux premières tranches sont aujourd'hui terminés et, en concertation avec la commune de Vitrolles, la Communauté du Pays d'Aix souhaite continuer cette opération d'envergure. L'autorisation de programme nécessaire à la poursuite de la requalification a été validée par délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, pour un montant global de 10.000.000€.

Cependant, l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre du Code de l'Environnement N°2001-230/21 2000-EA du 31 juillet 2011 modifié par l'arrêté préfectoral N°38-2006 EA du 3 août 2006 conditionnait la réalisation de la troisième tranche des travaux de réhabilitation au délestage et au recalibrage du ruisseau de la Cadière. Ces travaux ne sont pas réalisés à ce jour.

L'élaboration par la commune de Vitrolles d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales en 2012 a permis de modéliser l'état actuel du réseau pluvial de la commune et ainsi d'estimer les débits transitant sur la zone des Estroublans. Ces analyses ont été communiquées aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Après analyse des résultats, celle-ci autorise la Communauté du Pays d'Aix à déposer un dossier « Loi sur l'Eau » modificatif permettant ainsi de réaliser des travaux avant le délestage effectif de la Cadière.

En conséquence, et pour faire suite à la demande formulée par la Commune de Vitrolles il est proposé aujourd'hui, d'établir un programme permettant de répondre, d'une part à l'urgence liée à l'état de délabrement et d'insécurité du boulevard de l'Europe et, d'autre part à la limitation des rejets pluviaux dans la Cadière.

Ce programme prévoit :

- L'élaboration d'un dossier au titre du Code de l'Environnement,
- Le surcreusement du bassin de rétention des Bagnols,
- La réhabilitation de l'avenue de l'Europe, dans sa portion comprise entre l'intersection avec la rue de Stockholm jusqu'à sa jonction avec la RD9.

Ces travaux comprendront :

- o la reprise de la chaussée,
- o la réalisation de parkings,
- o la réalisation de trottoir aux normes PMR,
- o la création de pistes cyclables,
- o La modification de l'éclairage public,
- o La reprise du réseau d'eaux pluviales,
- o La plantation d'espaces verts,
- o La mise en place d'une signalisation horizontale et verticale de police,
- o L'installation de réservations pour l'installation du Très Haut Débit.

Les travaux sont estimés à 3.900.000 € TTC.

Planning prévisionnel :

- désignation du maître d'œuvre en décembre 2013-
- début des travaux : premier trimestre 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°1999-A111 du Conseil Communautaire du 4 octobre 1999 approuvant la réhabilitation de la totalité de la zone industrielle des Estroublans à Vitrolles ;

VU la délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme correspondant à la poursuite de la réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans Tranche 3 à hauteur de 10.000.000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 9 juillet 2013 approuvant le programme de travaux ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme de la réhabilitation du boulevard de l'Europe et le surcreusement du bassin des Bagnols sur la ZI des Estroublans à Vitrolles pour un montant de 3.900.000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des divers partenaires financeurs ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90, opération 306 qui présentent les disponibilités nécessaires.

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans sur la Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation du Boulevard de l'Europe

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Marise JOISSAINS MASINI



24 JUIL. 2013